

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 01/04/2021

### Vaccination contre la COVID-19

#### De nouveaux créneaux de vaccination disponibles dans le Cantal.

Comme annoncé par le Gouvernement, la campagne vaccinale s'accélère au fil des semaines. Au 31 mars 2021, 33 516 doses de vaccins ont été administrées dans le Cantal, dont 23 592 concernant les premières injections.

Le nombre de doses hebdomadaires de vaccins Pfizer-BioNtech disponible augmente progressivement dans les centres de vaccination du Cantal. Pour les semaines du 15 et du 22 mars, plus de 2 300 rendez-vous ont été proposés. En avril, ce seront en moyenne 5 000 rendez-vous hebdomadaires qui seront accessibles aux personnes éligibles à la vaccination, et le volume des doses de vaccin attendues en mai devrait être encore plus conséquent.

**Dans ce contexte, de nouveaux créneaux de rendez-vous ont été ouverts dans les quatre centres de vaccination du Cantal.** Si vous faites partie des personnes éligibles (cf. liste ci-dessous), et volontaires à la vaccination, vous pouvez **prendre rendez-vous auprès des centres de vaccinations via la plateforme [Doctolib](https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-15-cantal.html) ou par téléphone** (coordonnées des centres ici : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-15-cantal.html>)

Pour répondre à cette montée en puissance de la vaccination qui va aller crescendo dans les prochaines semaines, 70 sapeurs-pompiers du Cantal, les deux associations agréées de sécurité civile du Cantal (Croix Rouge et ADPC) et les collectivités seront mobilisés pour apporter leur appui au personnel de santé engagé dans le déploiement de la vaccination depuis janvier 2021.

Par ailleurs, des réunions techniques sont en cours pour créer un grand centre de vaccination à Aurillac, en lieu et place du centre de vaccination du Centre hospitalier, dont les locaux ne sont plus adaptés à la montée en charge de la vaccination dès mi-avril. Ce centre pourrait se situer dans la salle du Prisme. (*Précision : il ne s'agira pas à proprement parler d'un centre de très grande capacité ou « vaccinodrome » qui administrent en moyenne 2000 doses/jour, ce qui ne sera pas le cas de ce nouveau centre dans le Cantal*).

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

Enfin, l'unité mobile de vaccination mise en place depuis le 23 mars a permis de faciliter l'accès à la vaccination pour les personnes les plus fragiles et/ou les plus isolées. Cette unité mobile de vaccination se déploiera en avril dans de nouvelles communes, en commençant par Chaudes-Aigues le 9 avril.

Enfin, les médecins de ville et pharmaciens poursuivent la vaccination avec le vaccin AstraZénéca.

Retrouvez toutes les informations sur le site du [ministère de la Santé](#).

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

## Liste des personnes éligibles à la vaccination au 31/03/21

- Personnes de plus de 70 ans
- Personnes vulnérables à très haut risque face à la COVID-19. Il s'agit des personnes adultes :
  - atteintes de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie,
  - atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés,
  - transplantées d'organes solides,
  - transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques,
  - atteintes de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes,
  - atteintes de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection ([voir la liste](#)),
  - atteintes de trisomie 21.
- Les **résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées** dépendantes et unités de soins de longue durée ou hébergées en résidences autonomie et résidences services ;
- Les **personnes en situation de handicap**, quel que soit leur âge, **hébergées** en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) ;
- Les **personnes de 50 à 69 ans inclus souffrant d'une ou plusieurs des comorbidités** [voir la liste](#);
- Les **résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants** (FTM) ;
- Les **professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social** appartenant aux catégories suivantes :
  - l'ensemble des professionnels de santé ([voir liste](#)),
  - les autres professionnels des établissements de santé et des établissements et services médico-sociaux (les personnels employés par l'établissement et les personnels d'entreprises prestataires exerçant en continu au sein de l'établissement),
    - les professionnels des résidences services,
    - les professionnels des centres d'hébergement spécialisés pour les personnes atteintes de la Covid-19,
    - les professionnels de l'aide à domicile et les salariés du particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables (recevant l'APA ou la PCH),
    - les prestataires de services et distributeurs de matériel intervenant au domicile des patients,
  - les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
  - les personnels composant les équipages des véhicules des entreprises de transport sanitaire,
  - les étudiants et élèves en santé au contact des patients,
  - les assistants de régulation médicale durant leurs stages en établissement ou en SMUR,
  - les professions à "usage de titre" reconnues par diverses lois non codifiées (ostéopathes, chiropracteurs, psychothérapeutes, psychologues),
  - les secrétaires médicaux en cabinet de ville et les assistants médicaux.

### Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

 <b>Mon âge</b>	 <b>Ma situation</b>	 <b>AstraZeneca</b>	 <b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b>
<b>0 à 17 ans</b>	<i>Je ne suis pas concerné</i>		
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	
<b>50 à 54 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 En centre de vaccination	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	
<b>55 à 69 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	

**N.B. :** Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : mercredi 24 mars 2021



**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC